

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 12 août 2022 – 18h00

Le douze août deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Nathalie OLLIVIER
Convocation en date du : 28 juillet 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, MAGNAN Richard, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à Richard ACHIN), CATELAN Richard, PRAT Denis (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN)

Ordre du jour

- Délibération pour mettre à jour la convention avec la commune de la Motte pour la fourniture d'eau potable à notre commune
 - Délibération pour établir une convention avec le SDIS 05 relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail
 - Délibération pour attribuer une subvention à l'ASL de St Eusèbe en Champsaur
 - Délibération deux baux à ferme avec les exploitants agricoles de la commune
 - Délibération d'adhésion au groupement de commandes visant à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une OPA de l'habitat
 - Questions diverses
-
- **Délibération pour mettre à jour la convention avec la commune de la Motte pour la fourniture d'eau potable à notre commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la sécheresse et au manque d'eau sur Saint Eusèbe en Champsaur en fin d'année 2017, une solution avait été trouvée avec la Motte en Champsaur pour fournir de l'eau potable pendant les périodes d'étiage ou de tarissement de captage. Une convention avait été établie avec la commune de La Motte en Champsaur sur la période 2017-2020.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 09/08/2022 avec une mise à jour des modalités techniques, administratives et financières.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de la Motte en Champsaur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité (Véronique HELSEN, Sylvie GIRAUD et Serge BLANC arrivés en retard n'ont pas pris part au vote de cette délibération) accepte le projet de convention entre les deux communes, autorise Monsieur Le maire à signer la convention de fourniture d'eau avec la commune de La Motte en Champsaur.

➤ **Délibération pour établir une convention avec le SDIS 05 relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes. Cette convention vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle pendant le temps de travail d'un agent contractuel communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, procède au vote avec les résultats suivants : 1 voix contre et 13 voix pour signer la convention avec le SDIS 05 (Serge BLANC arrivé en retard n'a pas pris part au vote de cette délibération).

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS relative à la disponibilité opérationnelle d'un sapeur-pompier volontaire (M. Loïc BOISSET), employé contractuel à la mairie d'Aubessagne, pendant son temps de travail. A condition qu'il n'y ait pas d'abus, la convention pourra être révisée à tout moment, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

➤ **Délibération pour attribuer une subvention à l'ASL de St Eusèbe en Champsaur**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau porté par la Commission Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA), l'ASA du Canal de la Motte Aubessagne et les ASL du Grand canal de St Eusèbe et du canal du Villard St Pierre se sont engagées à moderniser leurs ouvrages pour acheminer en eau brute une partie du territoire communal.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Canal de Provence et au bureau d'études Hydrétudes. l'ex commune de St Eusèbe s'était engagée à verser une subvention de 20 000€ à l'ASL de St Eusèbe pour engager cette action de modernisation, sans toutefois avoir pris une délibération pour acter les choses.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, procède au vote avec les résultats suivants : 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour signer la convention avec l'ASL de Saint-Eusèbe pour valider l'accord de versement sous conditions.

➤ **Délibération pour signature de deux baux à ferme avec des exploitants agricoles de la commune**

Monsieur le Maire souhaite poursuivre les régularisations des occupations des terrains communaux par les exploitants agricoles de la commune, il est nécessaire de signer encore deux baux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux baux à ferme (Serge BLANC arrivé en retard n'a pas pris part au vote de cette délibération).

➤ **Délibération d'adhésion au groupement de commandes visant à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une OPA de l'habitat**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation de l'étude préalable de l'habitat dans le cadre de la convention constitutive de groupement de commandes précédente, la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar propose de constituer un nouveau groupement de commandes pour le recrutement d'un prestataire chargé cette fois de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, en termes de simplification administrative, de cohérence territoriale et d'économie financière, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pré-opérationnelle de l'habitat sur le territoire, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

➤ Questions diverses

- Demande de locataires Avenue Principale

Les locataires demandent à la commune de prendre en charge la pose du lino dans le garage.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Demandes pour l'Agence Postale

L'agent demande la possibilité de mettre en place un emplacement « arrêts minutes » devant l'Agence Postale.
Le Conseil Municipal valide cette demande à l'unanimité.

- Point sur avancement projet économique

Monsieur le Maire souhaite lancer la consultation pour l'Etude de programmation architecturale et urbaine. Le cahier des charges de la mission et le règlement de la consultation ont été rédigé par IT05.
Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

- Point travaux école et mobilier demandés pour la rentrée 09/2022

Demande de mise en place de stores dans la salle de motricité pour le temps de sieste des enfants et demande de mobilier supplémentaire par l'équipe enseignante.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis pour les stores.
Le mobilier a d'ores et déjà été commandé pour être sûr de l'avoir à disposition pour la rentrée.

- Devis projet sectorisation (STEP) présentation Alain Rochas

Devis pour l'achat d'un boîtier afin de récupérer les données de la STEP de Chauffayer.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

- Point sur la fête du lac à Roaffan

300 personnes se sont inscrites. L'artificier en concertation avec l'équipe municipale ont décidé d'annuler le feu d'artifice pour cause de sécheresse, il sera tiré le 10/09/2022 dans le cadre de la fête à Chauffayer.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Courrier d'une locataire souhaitant annuler le préavis qu'elle avait donné pour son appartement

Monsieur le Maire informer qu'une locataire souhaite garder son logement malgré le préavis adressé le mois précédent.

- Demande d'une habitante pour les cimetières

Demande que deux crochets avec arrosoirs soient mis en place dans chaque cimetière de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité mais rappelle qu'en cas de vol, les arrosoirs ne seront pas remplacés.

- Arbre Combardenq (danger)

Les habitants ont à nouveau signalé que le gros cèdre devenait dangereux.

Monsieur le Maire propose de demander des devis à des prestataires afin de faire abattre l'arbre et d'envoyer la facture au notaire chargé de la succession.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Rencontre avec Victor Galamba 11/08/2022

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet du Département 05 sur le RD 23. A la différence de la première intervention de Monsieur GALAMBA, il s'avère maintenant que la signalisation en agglomération sera à la charge de la commune. Un devis va être demandé en urgence.

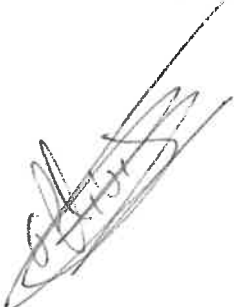
- Demande Serge BLANC d'améliorer la route après le pont du Villard-Saint-Pierre

Un courrier préparé par nos secrétaires va être adressé à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Bonnet en Champsaur pour lui rappeler cette demande.

- Fête du Villard Saint Pierre

Le Conseil Municipal accepte de régler la facture des brasseurs dans le cadre de la fête du Villard-Saint-Pierre pour un montant de 162 €.

Le secrétaire
Nathalie OLLIVIER



Le Maire
Richard ACHIN

